



Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

Ref: SCBD/SEL/DO/NFPs/54700

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai
2006**



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Le 5 mai 2006

NOTIFICATION¹

Objet: Responsabilités des correspondants nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique et renforcement de leurs capacités

Madame / Monsieur,

Comme vous le savez probablement, lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (du 20 au 31 mars 2006, Curitiba, Brésil), le fonctionnement de la Convention (décision VIII/10) a été passé en revue avec pour objectifs l'amélioration de l'efficacité des instruments de la Convention et l'utilisation d'instruments existants pour mener au renforcement des capacités. À cet égard, la Conférence des Parties (CdP) a mis en évidence le rôle important que les correspondants nationaux peuvent jouer en assurant la liaison avec le Secrétariat, au nom de leur Partie, et en faisant la promotion de la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale. La Conférence des Parties a aussi examiné les fonctions des Correspondants nationaux.

Au paragraphe 26 de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a reconnu que les Parties déterminent les responsabilités spécifiques de leurs correspondants nationaux. Par contre, la CdP a aussi noté que la principale fonction des correspondants nationaux de l'Organe subsidiaire est d'assurer la liaison avec le Secrétariat au nom de leur Partie, et ce faisant, ils ont les responsabilités suivantes :

- (a) Recevoir et diffuser les informations relatives à la Convention;
- (b) Veiller à ce que les Parties soient représentées aux réunions de la Convention;
- (c) Proposer des experts destinés à participer aux groupes spéciaux d'experts techniques, aux processus d'évaluation et autres processus de la Convention;
- (d) Répondre à d'autres demandes de contributions / suggestions / commentaires qui sont adressées aux Parties par la Conférences des Parties et le Secrétariat;
- (e) Collaborer avec les correspondants nationaux d'autres pays en vue de faciliter l'application de la Convention;
- (f) Surveiller, encourager ou faciliter l'application de la Convention au niveau national;

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention des correspondants nationaux de la CDB et des correspondants pour SBSTTA
Copie aux Chefs de Délégations à la CdP-8



Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement

Tel: +1 (514) 288-2220
Fax: +1 (514) 288-6588

Email: secretariat@biodiv.org
Web: www.biodiv.org

Centre de Commerce Mondial
413 rue Saint-Jacques, Bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9

Au paragraphe 27 de la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties et les Gouvernements, les institutions financières internationales et régionales et les agences de développement, ainsi que tous les autres donateurs, à mettre à disposition des fonds pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux de la Convention en particulier dans les pays en voie de développement, les pays les moins avancés et les petits états insulaires, et les pays dont les économies sont en transition, afin d'accroître leur efficacité.

Le Secrétariat vous serait très reconnaissant de bien vouloir partager vos suggestions ou commentaires, **au plus tard pour le 29 septembre 2006**, par rapport à la mise en oeuvre de cette décision importante. Toute information reliée au correspondant national de votre pays serait également bienvenue. Par ailleurs, je vous informe que j'ai désigné M. David Cooper (david.cooper@biodiv.org), comme personne contact ou ressource au Secrétariat pour tout ce qui concerne les correspondants nationaux de la Convention.

Je vous remercie d'avance de votre aimable coopération dans ce dossier et j'espère compter sur votre habituel soutien envers le travail de la Convention.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif